

François Étienne Cugnet et les Forges de Saint-Maurice

Un type d'entrepreneur et d'entreprise en Nouvelle-France

Cameron Nish

Volume 42, numéro 4, janvier–mars 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003442ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003442ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Nish, C. (1967). François Étienne Cugnet et les Forges de Saint-Maurice : un type d'entrepreneur et d'entreprise en Nouvelle-France. *L'Actualité économique*, 42(4), 884–900. <https://doi.org/10.7202/1003442ar>

Tous droits réservés © HEC Montréal, 1967

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

François Étienne Cugnet et les Forges de Saint-Maurice

Un type d'entrepreneur et d'entreprise en Nouvelle-France

La présente étude sur François-Étienne Cugnet et les Forges de Saint-Maurice a commencé par la publication de documents sur l'entreprise elle-même. Ce point de départ nous a permis de voir quels étaient les moyens de financement de l'entreprise en Nouvelle-France, et, ensuite, toujours à l'aide de documents, d'illustrer le type d'organisation sociale, économique et politique de la société coloniale¹.

François-Étienne Cugnet était à la fois homme de commerce, membre et premier conseiller au Conseil supérieur, directeur du Domaine d'Occident et ami intime de l'intendant Gilles Hocquart. Il était le « parfait négociant » en Nouvelle-France. Les quelques pages qui suivent en guise de conclusion aux documents présentés dans les livraisons antérieures, ont pour but de montrer à la fois la complexité de l'entreprise en Nouvelle-France, c'est-à-dire les liens économiques, politiques et sociaux qui étaient en jeu, et les problèmes d'épanouissement dans un pays que l'on qualifierait aujourd'hui de sous-développé.

François-Étienne Cugnet naquit en France, en 1688². Son entrée sur la scène canadienne se fit en qualité de représentant de

1. Voir l'appendice à la fin de ce travail pour une liste des documents reproduits dans *L'Actualité Économique*.

2. Les colonies anglaises, le Massachusetts et le Maryland, par exemple, eurent des problèmes semblables. Voir E.N. Hartley, *Ironworks on the Saugus*. Norman : University of Oklahoma Press, 1957 et Keach Johnson, « The Genesis of the Baltimore Iron Works », *Journal of Southern History*, vol. XIX, May 1952, pp. 157-179, et la thèse de doctorat du même auteur, *The Establishment of the Baltimore Company, a Case-Study of the American Iron Industry in the Eighteenth Century*, State University of Iowa, 1949.

Lambert, le général des fermes du Domaine d'Occident³. L'État français avait fourni à lui et à sa femme, ainsi qu'à un commis et un valet, un passage sur un navire du roi⁴. Il était alors âgé de trente et un ans et n'avait pas d'enfant⁵. Son premier fils, François-Joseph, naquit environ neuf mois après son arrivée dans la colonie, soit le 27 juin 1720⁶. Jusqu'à ce qu'il bâtit sa propre maison, il loua un local rue Saint-Pierre, à Québec, appartenant à la succession de feu Jean-François Martin de Lino⁷. L'intendant Hocquart nous dit, qu'en 1733, Cugnet achevait de bâtir sa maison dans la basse ville de Québec, toujours située rue Saint-Pierre⁸. C'était, sans doute, une maison de luxe étant donné que le toit était de fer blanc⁹. Cugnet, dans le bilan qu'il a fait en 1742, disait qu'elle lui avait coûté 50,000 livres¹⁰. Il était aussi propriétaire de deux autres emplacements, et d'une seigneurie sur la rivière du Sault-de-la-Chaudière, sur laquelle il avait un domaine et deux habitants. Ces propriétés étaient évaluées, par Cugnet, à treize mille livres¹¹.

Dès 1721, le gouverneur Vaudreuil et l'intendant Bégon proposèrent Cugnet pour un poste au Conseil supérieur de Québec¹². Le Conseil de la Marine refusa cette demande disant qu'il y aurait peut-être conflit d'intérêt entre sa position comme directeur du Domaine d'Occident et son poste au Conseil supérieur¹³. Un peu

3. Adélarde Gascon, *L'Oeuvre de François-Joseph Cugnet. Étude historique*. Ottawa : Université d'Ottawa, thèse de maîtrise, 1941, p. 2. (François-Joseph était le fils de François-Étienne.)

4. « François-Étienne Cugnet au nom et comme fondé de procuration de Me Ayma (sic) Lambert adjudicataire general des fermes unies de France et du Domaine d'Occident... », A.P.C., C 11 A, 40, pp. 305-307.

5. « Conseil de la Marine à Beauharnois (l'Intendant), A.P.C., B, vol. 42, 1719, p. 506.

6. Marine Leland, « François-Joseph Cugnet (1720-1789) », *Revue de l'Université Laval* vol. XVI, no 1, 1961, p. 7.

7. R.P.L. Le Jeune, *Dictionnaire général du Canada*, vol. 1, Ottawa : Université d'Ottawa, 1930, p. 453.

8. « 24 janvier 1722 — Ordonnance qui condamne François-Étienne Cugnet, directeur de la Ferme du Domaine d'Occident, à réparer incessamment la maison qu'il avait louée, rue Saint-Pierre, à Québec, de la succession de feu Jean-François Martin de Lino, procureur du roi en la prévôté de Québec », P.-G. Roy, *Inventaires des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France*, vol. 1, Beauceville : l'Éclaireur, 1919, p. 216.

9. « Beauharnois et Hocquart au Ministre, Québec, 9 8^{bre}, 1733 », A.P.C., C 11 A, 59, p. 149.

10. *Ibid.*

11. « État de mes Effets actyfs et Passifs, Québec, 21, 22, 26, 27 aoust 1742 », A.P.C., C 11 A, 114-1, f 215. (Dorénavant cité « État »).

12. « État », f 215.

13. P.-G. Roy, « La famille Guillimin ». *Bulletin des recherches historiques*, 1917, p. 98.

plus tard, en 1727, le gouverneur Beauharnois le proposa comme greffier du Conseil¹⁴. L'intendant Dupuy fit de même, et alla un peu plus loin en le recommandant pour le poste de procureur général, s'il n'y avait pas de conflit d'intérêt¹⁵. Le Conseil de la Marine ne suivit aucune de ces recommandations, mais en 1730, on changea d'avis et Cugnet fut nommé membre, c'est-à-dire conseiller au Conseil supérieur¹⁶. Les observations sur la vie et les mœurs de Cugnet sont faites par Mathieu Martin de Lino, Jean-Baptiste Couillard, sieur de Lespinay et Jean Eustache Lanoullier de Boisclerc, le Grand Voyer de la Nouvelle-France¹⁷. Cugnet, dans un document qu'il a soumis sur sa vie et ses mœurs, se dit « avocat au Parlement de Paris »¹⁸. Le nouveau conseiller, juriste en bonne forme, écrit la même année au ministre de la Marine, Maurepas. Il porte à l'attention de ce dernier que sa nomination au Conseil et ses fonctions sont décrites comme « droits y appartenant... », plutôt que selon la formule habituelle « droits dont jouissent les conseillers des autres conseils supérieurs du royaume ». Il réclame ces derniers en disant qu'il ne veut pas que sa nomination, au terme noté, soit un précédent¹⁹. Deux ans plus tard, en 1732, on propose Cugnet comme étant celui qui peut le mieux remplir la fonction de premier conseiller²⁰. Il est reçu à ce poste le 18 juillet 1733²¹. En même temps que Cugnet est membre du Conseil supérieur et premier conseiller, il conserve son poste comme

14. « Le Conseil de la Marine à Bégon, Paris, 14 juin 1721 », A.P.C., B, 44-1, p. 341.

15. « Beauharnois au Ministre, Québec 18 octobre 1727 », A.P.C., C 11 A, 49, p. 156.

16. « Dupuy au Ministre, Québec, 20 octobre 1727 », A.P.C., C 11 A, Diverses Demandes, 120-1, p. 15.

17. « Ministre à Verthamont, Marly, 20 janvier 1728 »; « Ministre à Verthamont, Versailles, 28 février 1728 », A.P.C., B, 51, pp. 10-11; 54-1, pp. 22. Voir aussi « Président du Conseil de la Marine à MM. Beauharnois et Hocquart, Versailles, 28 mars 1730 », dans P.-G. Roy, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux archives de la province de Québec*, vol. 1, Beauceville : l'Éclaireur, 1939, p. 227.

18. « Information faite par nous Mathieu Martin Delino... Jean Baptiste Couillard, sr de Lespinay... Jean Eustache Lanoullier de Boisclerc, grand Voyer... (1730) », A.Q., *Collection de pièces judiciaires, notariales, etc., etc., conservées aux archives judiciaires de Québec*, no 2067. (Dorénavant Collection).

19. « Information sur la vie et les mœurs de François Étienne Cugnet, 13 février 1730 ». Collection, no 2067.

20. « Cugnet au Ministre, Québec, 18 octobre 1730 », A.P.C., C 11 A, 53, p. 354.

21. « Beauharnois au Ministre, Québec, 13 octobre 1732 », A.P.C., C 11 A, 57, p. 324.

directeur du Domaine d'Occident²². Le revenu de Cugnet provenant de ses postes administratifs, soit comme directeur du Domaine et premier conseiller, était de 3,900 livres. Ceci représente six fois et demie le salaire moyen d'un artisan, celui-ci étant de six cents livres par année²³.

Cugnet ne négligea pas ses affaires commerciales. Avec un nommé Gatineau, il entreprit, en 1730, la domestication des bœufs d'Illinois. Ils demandèrent une subvention au ministre, et reçurent la promesse d'être payés 1,000 livres pour chaque bœuf d'Illinois qu'ils pourraient amener dans la colonie²⁴. Malheureusement, l'expérience fut ratée. Gatineau, l'associé de Cugnet, parvint à envoyer quelques « veaux de lait », mais ceux-ci ne survécurent que de dix à quinze jours. Le ministre Maurepas était convaincu que l'expérience de Cugnet démontrait qu'on ne pouvait rien espérer d'un tel projet²⁵.

Une autre entreprise de Cugnet, qui a été une petite réussite, fut celle du tabac du Canada. En 1736, par exemple, il envoya 600 livres de tabac canadien en France. Les tabacs cultivés à l'île d'Orléans et dans les environs de Montréal étaient meilleurs que ceux qui étaient cultivés à Trois-Rivières. Bien que la culture et l'exportation du tabac canadien aient continué jusqu'à la fin du régime français, ce ne fut pas un très grand succès étant donné que les Français s'habituèrent mal au goût du tabac colonial²⁶.

22. « Ministre à Cugnet, Versailles, 14 avril 1733 » ; « Ministre à Beauharnois et Hocquart, Versailles, 14 avril 1733 », A.P.C., B, 59-1, pp. 164 ; 142.

Voir aussi « Requête de Cugnet d'être reçu comme premier Conseillers, 18 avril 1733 », *Collection*, no 2067, et « Arrêt qui reçoit François Étienne Cugnet en la charge de premier conseiller au Conseil Supérieur a la place du sieur de Lino décédé... 18 juillet 1733 », P.-G. Roy, *Inventaire des jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France*, vol. 3, Beauceville : L'Éclairneur, 1934, p. 5.

23. « Ministre à Hocquart, Versailles, 12 may 1733 », A.P.C., B, 59-1, pp. 305-306. Sur le Domaine d'Occident, voir Cameron Nish, « Documents relatifs à l'histoire économique du régime français, 1 : Les budgets de la Nouvelle-France », *L'Actualité Économique*, vol. 40, no 3, octobre-décembre 1964, pp. 633-635.

24. « Mémoire concernant le régie, 4 juin 1749 » ; « Dépenses de Canada, 1733 », A.P.C., D 2 D, carton 1 ; et F I, 31, ff 58-59. Les statistiques sur les salaires des artisans sont tirées d'une étude intitulée *La bourgeoisie canadienne, 1729-1748*. Cet ouvrage sera publié à l'automne de 1967 dans la série « Histoire économique et sociale du Canada Français » des Éditions Fides.

25. « Beauharnois et Hocquart au Ministre, Québec, 15 octobre 1730 » ; « Cugnet au Ministre, Québec, 18 octobre 1730 » ; « Convention entre Gatineau et Beauharnois et Hocquart, 21 juin 1731 » ; « Ministre à Beauharnois et Hocquart, Versailles, 8 avril 1732 », A.P.C., C 11 A, 52, pp. 90-94 ; 53, pp. 356-357 ; 54, pp. 221-222 ; B, 57-1, p. 81.

26. « Beauharnois et Hocquart au Ministre, Québec, 12 octobre 1732 » ; « Ministre à Beauharnois et Hocquart, Versailles, 25 mars 1733 », A.P.C., C 11 A, 57, pp. 99-100 ; B, 59-1, pp. 85-86.

En 1736, Cugnet se voyait accorder le monopole de la traite des postes de Tadoussac²⁷. Cette entreprise, que nous allons examiner davantage plus loin, est un autre exemple d'un commerce qui conduit toujours à une perte mais que tout le monde veut détenir. Maurepas, le ministre de la Marine, ne pouvait pas comprendre que le commerce de Tadoussac pût rapporter un profit de 20,495 livres et 18 sols en 1733, quand la Régie de Tadoussac était une régie d'État, et qu'en 1734, alors qu'il était question d'accorder un bail pour la traite, le profit n'était plus que de 1,535 livres 17 sols et 4 deniers, et en 1735, plus bas encore soit, de 456 livres et 2 deniers. Une fois le bail accordé à Cugnet au prix de 4,500 livres par année, le profit pour l'année 1736, montera en flèche à 6,000 livres²⁸.

L'idée d'établir des forges en Nouvelle-France date de bien avant le XVIII^e siècle. En 1666, le sieur de la Tesserie avait fait un voyage dans les terres au nord de la baie Saint-Paul, dans le but d'enquêter sur les mines de fer²⁹.

Entre 1685 et 1689, les sieurs Pourial, Boula, et Hameau suggérèrent l'établissement de forges au Canada. Ni la colonie, ni la métropole n'étaient prêtes à accepter ces propositions. Le seul résultat fut un procès intenté par Pierre Hameau, le maître des forges qui avait visité la Nouvelle-France, contre un de ses associés, Pourial, qu'il décrit comme « avocat de profession plus propre à conduire un procès qu'il forge... »³⁰.

Vaudreuil et Bégon, en 1717, reviennent à la charge. Ils notent qu'il y a des mines de fer à Trois-Rivières. Mais bien que le document ait été apporté au régent, le duc d'Orléans, on y a noté en date du 16 janvier 1717 : « on ne juge pas à propos de travailler

27. « Ministre à Beauharnois et Hocquart, Versailles, 17 avril 1736 » ; « Beauharnois et Hocquart au Ministre, Québec, 5 octobre 1737 » ; « Ministre à Fafon, Versailles, 3 février 1740 », A.P.C., B, 64-3, pp. 528-529 ; C 11 A, 67, p. 20 ; B, 71-1, pp. 22-23.

28. « Ministre à Beauharnois et Hocquart, Versailles, 23 avril 1738 », A.P.C., B, 66, pp. 128-132.

29. « Voyage du Sr de la Tesserie pour la mine de fer à 4 lieues dans les terres Nord de la Baye St. Paul, 18 aoust 1666 », A.P.C., C 11 A, 111-2, pp. 201-216.

30. « Propositions des Srs Pourial, Boula et Hameau pour l'établissement des forges en Canada, s.d., (circa 1685-1686) » ; « Mémoire du Maître de Forges qui a esté envoyé en Canada pour visiter les mines et y faire des Etablissement, (joint à la lettre de Denonville du 6 novembre 1687) » ; « P. Hameau à Monseigneur de Lagny (Directeur General du Commerce de France), (circa 1688) », A.P.C., C 11 A, 111-2, pp. 157-189 ; 217-218 ; 241-246.

ces mines de fer, il y en a assez en France pour en fournir pour tout le Canada »³¹. Deux autres faibles tentatives furent faites en 1722 et en 1724³¹.

Ce ne fut qu'en 1729 qu'une entreprise de forge fut lancée et soutenue. L'entrepreneur fut François Poulin de Francheville, un marchand de Montréal, et seigneur de Saint-Maurice³². Il déclara au ministre que sur sa seigneurie de Saint-Maurice il y avait des mines. L'exploitation de ces mines se ferait à ses propres frais ; tout ce qu'il demandait était un monopole de vingt ans sur les mines qui pourraient se trouver de Yamachiche au Cap-de-la-Madeleine³³. Il demanda aussi que lui soit donné un monopole exclusif sur la fabrication du fer. Il promettait d'ouvrir les forges deux ans après qu'il aurait reçu la concession³⁴.

Beauharnois et Hocquart, respectivement gouverneur et intendant de la colonie, demandèrent que de Francheville jouisse du privilège. Tous deux étaient d'accord que le roi ne risquait aucun de ses deniers³⁵, prédiction pour le moins étrange.

Le brevet du roi fut accordé à de Francheville, à Versailles, le 25 mars 1730. Il est dit, dans ce brevet, que les forges pourront être utiles pour une industrie de construction navale et pour d'autres travaux. Le monopole demandé, c'est-à-dire pour vingt ans, et le droit d'exploiter les terres de la seigneurie d'Yamachiche jusqu'aux terres de-la-Madeleine incluses, lui étaient accordés. Si de Francheville fouillait des terres déjà en culture, il devrait rembourser leurs propriétaires, mais les terres dans les seigneuries autres que celles qui lui appartenaient, pourraient être exploitées sans remboursement. Les mines et les forges devraient être en opération dans un délai de deux ans à compter de la date de l'enregistrement du brevet³⁶.

31. « Canada, Mines de Fer, (circa 1717) », A.P.C., C 11 A, 111-2, pp. 149-150.

32. « Vaudreuil au Conseil de la Marine, Québec, 24 octobre 1722 » ; « Conseil de la Marine à Ressons, Versailles, 11 avril 1724 », A.P.C., C 11 A, 111-2, pp. 151-152 ; B, 46, p. 74.

33. « François Poulin de Francheville à Monseigneur le Comte de Maurepas, (1729) », A.P.C., C 11 A, pp. 101-103.

34. *Ibid.*

35. « Beauharnois et Hocquart au Ministre, Québec, 25 octobre 1729, A.P.C., C 11 A, 51, p. 99.

36. « Brevet qui permet au Sr Poulin de Francheville d'ouvrir, fouiller et exploiter pendant 20 ans des mines de fer en Canada, Versailles, 25 mars 1730 », A.P.C., B, 54, pp. 480-482.

La même année, le 15 octobre 1730, de Francheville remercia le ministre pour la concession, et demanda que deux ouvriers de France obtiennent leur passage gratuit sur un navire du roi ³⁷.

Deux ans plus tard, de Francheville écrit au ministre qui n'avait rien épargné pour le développement des mines, qu'il a amené des ouvriers de France (il avait oublié que c'était aux dépens de l'État), qu'il avait même envoyé un observateur en Nouvelle-Angleterre et qu'il demandait un prêt de 10,000 livres de la caisse du Trésor de la marine au Canada ³⁸. Dans cette demande, de Francheville est soutenu par le gouverneur et l'intendant. Ces derniers soulignent que de Francheville a 30,000 livres de biens à Montréal ³⁹. Le ministre acquiesce à ces demandes et, en 1733, de Francheville bénéficie d'une avance ou d'un prêt de 10,000 livres ⁴⁰.

Le 16 janvier 1733, de Francheville avait formé une compagnie pour l'exploitation des forges. Parmi les membres de cette compagnie, à part de Francheville, il y avait son frère, Pierre Poulin, François-Étienne Cugnet, Ignace Gamelin et Bricault de Valmur, le secrétaire de l'intendant Gilles Hocquart ⁴¹. Cette société ne durera que jusqu'à la fin de 1733, étant donné que de Francheville est mort au mois de novembre ⁴². Gamelin et Cugnet avaient chacun un cinquième de la compagnie. Plus tard, ils diront que leur intérêt, en termes de monnaie, était limité à 3,000 ou 4,000 livres ⁴³.

La veuve de Poulin de Francheville, Thérèse de Couagne continua l'entreprise de son mari. Ses associés étaient les mêmes que ceux de son mari. La mort de de Francheville, et la rentrée dans l'association de Cugnet, paraissent avoir modifié la conception de

37. « Francheville au Ministre, Québec, 15 octobre 1730 », A.P.C., C 11 A, 110-2, pp. 155-156.

38. « Francheville à Monseigneur le Comte de Maurepas... (1732) » ; « Francheville à Maurepas, (24 octobre ?) 1732 », A.P.C., C 11 A, 112-2, pp. 151-152 ; 57, pp. 205-206.

39. « Beauharnois et Hocquart au Ministre, Québec, 15 octobre 1732 », A.P.C., C 11 A, 57, pp. 200-204.

40. « Ministre à Francheville, Versailles, 21 avril 1733 » ; « Ministre à Beauharnois et Hocquart, Versailles, 21 avril 1733 » ; « Obligation du Sieur Francheville de 10000 livres, Québec, 11 octobre 1733 », A.P.C., B, 59-1, p. 189 ; 171 ; C 11 A, 110-2, pp. 177-178.

41. « Cession de la Veuve Francheville et du Sr Poulin du privilège de l'exploitation des mines de fer, Québec, 15 octobre 1736 », A.P.C., C 11 A, 110-1, p. 281.

42. « Mémoire de Gamelin, 1741 » ; « Obligation de la Veuve Francheville, Montréal, 19 décembre 1733 », A.P.C., C 11 A, 111-1, pp. 293-301 ; 110-1, pp. 179-181.

43. « Mémoire de Demission de Cugnet, 1741 » ; « Mémoire de Gamelin, 1741 », A.P.C., C 11 A, 110-1, pp. 60-61 ; 111.

l'entreprise. Entre le 16 janvier 1733 et la cession au roi, par la veuve de Francheville, du privilège sur les mines, le 23 octobre 1735, les associés avaient déboursé 21,583 livres un sol et six deniers ⁴⁴.

La documentation ne fournit aucune explication à la Cession qu'ont fait, en 1735, la veuve de Francheville et le sieur Poulin de leur privilège ⁴⁵. Il est fort probable que Hocquart, sous la pression de Cugnet, a joué un rôle dans cette cession car Maurepas, le ministre de la Marine, écrit à un fonctionnaire du ministère, le 11 janvier 1735, qu'il a reçu demande d'envoyer deux maîtres de forge en Nouvelle-France. Il dit à Tassin que Sa Majesté a consenti et il lui demande de trouver deux hommes dont le transport en Nouvelle-France sera payé par l'État ⁴⁶.

Entre le 16 et le 25 mars de la même année, Maurepas écrit de nouveau à Tassin lui disant qu'il a reçu sa lettre. Il demande à Tassin de lui écrire les conditions auxquelles Olivier de Vézain est prêt à aller en Nouvelle-France ⁴⁷. Au mois de mai de la même année, le ministre de la Marine écrit aux hauts fonctionnaires de la colonie qu'il a trouvé un maître de forge capable de diriger un établissement. Vézain a décidé d'aller en Nouvelle-France. On lui accorde une gratification de 1,200 livres pour son voyage et le salaire de 2,400 livres par année pour six ans. Le ministre dit que ces exigences sont fortes, mais que personne d'autre n'était disposé à aller dans la colonie ⁴⁸. L'arrivée d'Olivier de Vézain à Québec, le 7 octobre 1735, marque le commencement de la grande entreprise des forges du Saint-Maurice ⁴⁹. Bien que les administrateurs de la métropole ne soient pas encore prêts à se prononcer sur l'entreprise, l'intendant de la colonie, Hocquart, met les choses en marche. Il envoie Lanoullier de Boisclerc et Vézain aux environs de Trois-Rivières dans le but de faire un rapport sur les mines, l'emplacement présent des forges et les moyens à prendre pour leur développement ⁵⁰.

44. « Beauharnois et Hocquart au Ministre, Québec, 28 septembre 1734 », A.P.C., C 11 A, 110-2, p. 169.

45. « Extrait des Registres du Conseil d'État, 1743 », A.P.C., C 11 A, 110-1, pp. 34-35.

46. « Maurepas à Tassin, 1 janvier 1735 », A.P.C., B, 62, pp. 8-9.

47. « Maurepas à Tassin, (entre le 16 et 25 mars) 1735 », A.P.C., B, 62, p. 41.

48. « Ministre à Beauharnois et Hocquart, Versailles, 10 may 1735 », A.P.C., B, 63-1, pp. 237-238.

49. « Ministre à Tassin, 27 décembre 1735 », A.P.C., B, 62, pp. 111-113.

50. « Boisclerc au Ministre, Québec, 31 octobre 1735 » ; « Hocquart au Ministre, 1 novembre 1735 », A.P.C., C 11 A, 64, pp. 264-265 ; 247-248.

Après le retour de Vézain à Québec, les deux anciens membres de la compagnie de Francheville, Cugnet et Gamelin, et Olivier de Vézain présentent des soumissions⁵¹. La même année, un projet de dépense pour l'établissement et l'exploitation des forges est envoyé en France. Le coût total de l'établissement, d'après Vézain, sera d'environ 36,000 livres. Toujours d'après la même source, les dépenses annuelles d'exploitation s'élèveraient à 61,000 livres. Le profit anticipé est d'environ 55,000 livres par année⁵².

Les intéressés demandent une avance de 100,000 livres pour aider l'entreprise. Ils les obtiennent⁵³. Si le projet avait pu être établi sur la base des soumissions, les entrepreneurs n'auraient pas eu à y investir leurs fonds propres.

L'année suivante, en 1736, un autre maître de forge, Jacques Simonet, arriva en Nouvelle-France. Le 16 octobre de la même année, une société fut formée et l'année suivante, en 1737, un « Traité des Sociétés des forges de St-Maurice » fut établi⁵⁴.

Sans entrer dans les détails, notons les noms des associés et leur fonction. Cugnet, comme on l'a mentionné précédemment, était le premier conseiller du Conseil supérieur de Québec et le directeur du Domaine d'Occident au Canada. Thomas-Jacques Taschereau, aussi conseiller au Conseil supérieur, était de plus le trésorier de la Marine en Nouvelle-France. C'est donc dire qu'il était le responsable des déboursés de l'État français en Nouvelle-France. L'autre Canadien était Ignace Gamelin, un négociant de Montréal. Ce dernier était aussi intéressé à la traite des postes des pays d'en haut, et, plus particulièrement, il était associé avec La Vérendrye dans

51. « Offres et Soumissions par les Sieurs Cugnet, Olivier de Vezain et Gamelin de se charger de l'Établissement des Forges de Saint Maurice, (1735) », A.P.C., C 11 A, 110-1, pp. 102-108.

52. « Projet des dépenses à faire pour l'établissement et exploitation des forges de fer au Canada, (1735) » ; « Dépenses annuelles de l'exploitation, (1735) » ; « Projet des sommes qu'il faut pour faire sept cent milliers de fer et bâtir la petite forgerie en question, suivant le détail cy après, (1735) », A.P.C., C 11 A, 110-1, pp. 324-334 ; 335-339 ; 340-344.

53. « Ministre à Beauharnois et Hocquart, Versailles, 14 mars 1736 », A.P.C., C 11 A, 110-1, pp. 212-213.

54. « Société entre les intéressés en l'établissement des forges des Saint Maurice, 16 octobre 1736 » ; « Traité de Société des forges de Saint Maurice, 11 février 1737 », A.P.C., C 11 A, 110-1, pp. 241-251 ; 252-321. Il n'est pas dans nos intentions de décrire ici tous les détails des sociétés, leur création, leurs clauses, mais plutôt de donner un aperçu général. La documentation réunie soit en notes, soit dans le texte, formera la base d'une étude plus approfondie et qui paraîtra en 1968 ou 1969.

l'exploitation des postes de la Mer de l'Ouest. Les deux autres associés, Français tous deux, étaient Vézain et Jacques Simonet. Ils étaient maîtres de forge. Il faut aussi souligner que d'après le deuxième article du traité de la société, l'intendant avait pris des intérêts dans la société. Les résultats de ce mélange d'intérêts ne doivent pas nous surprendre, étant donné que les administrateurs de la colonie et les entrepreneurs de la société étaient les mêmes.

Le grand bailleur de fonds dans l'entreprise était l'État français. La société formée en 1737 assumait l'obligation de 10,000 livres consentie par de Francheville et, plus tard, sa veuve ; de plus, le roi a fourni 100,000 livres à la nouvelle compagnie formée en 1736. Le 18 octobre 1739, Hocquart, sans attendre la permission de Maurepas, fit une avance supplémentaire de 82,642 livres 7 sols et 6 deniers. Contre ces avances, les intéressés signèrent des obligations pour un total de 192,642 livres 7 sols et 6 deniers⁵⁵.

Il faut ajouter à ces obligations formelles de l'État, la somme de 64,302 livres que Cugnet avait empruntée de la caisse du Domaine d'Occident, dont il était le directeur. Il devait à la même caisse 5,704 livres 18 sols pour de la farine qui lui avait été fournie. Comme conséquence des avances d'argent et de marchandises de commerçants de France et de la Nouvelle-France, Cugnet devait 71,035 livres 12 sols et cinq deniers, et 7,349 livres 17 sols et deux deniers à divers ouvriers et détenteurs de billets dans la colonie⁵⁶. Le total des dettes de Cugnet et de ses associés était de 341,034 livres 15 sols et un denier. D'après Hocquart, les dépenses totales de la société se chiffraient à 352,642 livres 7 sols 6 deniers⁵⁷. La part fournie par Cugnet s'élève alors à 11,608 livres 2 sols et 5 deniers⁵⁸. La compagnie fit banqueroute en 1742. Cugnet clama tout haut sa ruine, mais, comme nous le verrons, l'intendant Hocquart et l'État français agirent comme anges gardiens.

55. « Compte sommaire de Balance des Dépenses faites par le Sr Cugnet... depuy le 7 may 1735 jusqu'au premier octobre 1741, Québec, 3 octobre 1741 », A.P.C., C 11 A, 112-1, pp. 163-171. Voir aussi « Jugement de Hocquart sur la cause entre le controlleur de la Marine et les créanciers de Cugnet, 16 et 28 décembre 1741 », Collection, no 1285.

56. « Memoire de Cugnet, 1742 », A.P.C., C 11 A, 110-1, pp. 3-4.

57. « Hocquart au Ministre, Québec, 25 octobre 1742 », A.P.C., C 11 A, 112-2, pp. 22-38.

58. Les statistiques précises sur cette entreprise sont à établir. Les données dont on se sert sont des conclusions temporaires.

En avocat habile qu'il était, Cugnet tentait une séparation de biens avec sa femme pour déjouer ses créanciers⁵⁹. N'y arrivant pas, il se tourna vers l'intendant. Ce dernier, par l'entremise du contrôleur de la marine, Victor Varin de la Marre, donna un sursis à Cugnet disant que la saisie de ses meubles pourrait nuire aux droits prioritaires du roi, ce qui était d'ailleurs vrai⁶⁰. Cependant, les dettes des intéressés dans les forges de Saint-Maurice demeureront la responsabilité de la société⁶¹. L'année suivante, soit en 1742, Maurepas donna son approbation à la politique de Hocquart. Le ministre écrivit que les intérêts de tous devaient être protégés et qu'il laissait à Hocquart les meilleurs moyens d'y parvenir⁶².

On constate que Cugnet, en dépit du fait qu'il eut emprunté une somme de la caisse du Domaine d'Occident, retiendra son poste lequel lui procure un revenu de 3,000 livres par année. Le bureau du contrôleur, dont le loyer est payé par l'État, se trouvait dans la maison de Cugnet. Celui-ci a gardé son poste comme premier conseiller bien qu'il fût en banqueroute⁶³. Le bail qu'on lui avait accordé pour le poste de Tadoussac devait se terminer en 1746. Hocquart continua le bail au même prix soit, 4,500 livres par année⁶⁴. Cette extension du bail était un privilège si l'on peut en croire le gouverneur Beauharnois. Ce dernier écrit au ministre que Lafontaine avait offert 10,000 livres par année, comme prix du bail en 1740⁶⁵. Même si ce dernier chiffre est exagéré, on ne peut douter que Cugnet l'ait eu à bon prix, étant donné qu'en 1749, le

59. « Jayat, Monnier, Payes, Jehanne et Bedout au Lieutenant Général Civil et Criminel au siège de la prévôte de Québec, 4 et 5 décembre 1741 », *Collection*, no 7247.

60. « Le Contrôleur de la Marine à Monsieur l'Intendant de la Nouvelle-France, 14 décembre 1741 », *Collection*, no 1247. Voir aussi « Ordonnance qui surseoit la vente des meubles et effets de Mr Cugnet, 16 octobre 1741 », A.P.C., C 11 A, 110-2, pp. 241-243.

61. « Ordonnances qui, sur la démission, cession et abandon faits par les intéressés des Forges de Saint-Maurice, portes que les dites forges et effets en dépendants généralement quelconques seront et demeureront aux risques, périls et fortune des sieurs Cugnet, Gamelin, Taschereau, Olivier et Simmonet, intéressés, jusqu'à ce qu'il ait plus à Sa Majesté de donner des ordres sur les dites démissions, cession et abandon, 15 octobre 1741 », Roy, *Ordonnances des intendants*, vol. 3, pp. 15-16.

62. « Ministre à Hocquart, Fontainebleau, 14 may 1742 » ; « Ministre à Hocquart, Versailles, 25 may 1742 », A.P.C., B, 74-2, pp. 449-450 ; 451-454.

63. « Monsieur Cugnet sur les Forges de Saint-Maurice... 17 octobre 1741 », A.P.C., C 11 A, 110-1, p. 235.

64. « Cugnet au Ministre, Québec, 23 octobre 1744 », A.P.C., 112-2, p. 327.

65. « Beauharnois au Ministre, Québec, 20 octobre 1741 », A.P.C., C 11 A, 74, p. 93.

bail de Tadoussac a été remis à Marie-Anne Barbel, veuve Fornel, contre un loyer de 7,000 livres par année ⁶⁶. Cugnet, comme d'habitude, prétendait qu'il perdait toujours de l'argent. Mais étant donné qu'il tenait à garder ce bail, on peut se demander s'il disait la vérité ⁶⁷. Même l'ange gardien de Cugnet, c'est-à-dire l'intendant Hocquart, soutenait que le profit à Tadoussac se montait à 6,000 ou 7,000 livres par année ⁶⁸.

Cugnet s'est aussi vu assigner quatre postes dans les pays d'en haut, soit Népigon, Kamanistigoyan, Michipicoton et Témiscamingue. Cugnet n'exploita pas ses postes lui-même mais sous-loua plutôt son privilège à d'autres. Pour Témiscamingue, il reçut 5,600 livres par année. Michipicoton lui rapportait 3,750 livres ⁶⁹. Le droit d'exploitation de ses quatre postes ne coûtait rien à Cugnet.

Le 1^{er} mai 1743, le roi révoquait le privilège accordé aux associés des forges. Les dettes des associés, et en particulier celles de Cugnet, étaient annulées en retour de leur démission ⁷⁰. Cugnet était alors responsable de ses dettes envers les particuliers. Ceux-ci n'ont jamais été payés, en tout cas pas avant sa mort.

Les affaires de Cugnet s'arrangèrent tant bien que mal jusqu'au départ de Hocquart et à l'arrivée de Bigot comme intendant de la Nouvelle-France. Ce dernier, si on lit bien la teneur de ses lettres, n'aimait pas Cugnet. Bigot accusa Cugnet de déjouer ses créanciers, et de mal gérer le Domaine d'Occident. Il passa le bail de Tadoussac à la veuve Fornel ⁷¹.

Avec le départ de Hocquart et l'entrée de Bigot sur la scène, on entend peu parler de l'affaire Cugnet. En 1749, madame Bégon écrit : « on assure le rétablissement de la santé de M. Cugnet qui a été à l'extrémité ». La même dame écrit dans son journal en date

66. « Bail de la Ferme de Tadoussac, 9 septembre 1749 », A.P.C., B, 94-2, f 8.

67. « Mémoire de Cugnet, Québec, 2 juillet 1740 », A.P.C., 121-2, pp. 103-131.

68. « Hocquart au Ministre, Québec, 23 octobre 1743 », A.P.C., C 11 A, 80, p. 91.

69. « Cugnet à Maurepas, Québec, 20 octobre 1747 », A.P.C., E, carton 101, pp. 33-41. Les loyers des autres postes ne sont pas donnés.

70. « Arrest qui revoque le Privilège accordé aux Srs Cugnet, Gamelin, Tachereau, Olivier de Vezain et Simonet pour l'exploitation des mines de fer de St Maurice et reunis au Domaine l'Etablissement fait dans cet endroit ainsi que les effets qui en dependent, Versailles, 1 may 1743 », A.P.C., B, 76-1, pp. 255-261.

71. « Bigot au Ministre, Québec, 11 octobre 1749 » ; « Bigot au Ministre, Québec, 29 septembre 1749 », A.P.C., C 11 A, 93, pp. 305-312 ; 259-260.

du 22 décembre 1750 que Cugnet ne se porte pas bien ⁷². Le 19 août 1751, François-Étienne Cugnet meurt ⁷³. Le jour suivant, on trouve à l'entrée de ses funérailles : « 1751. 20 août. François Étienne Cugnet, premier conseiller au Conseil supérieur et directeur du domaine d'Occident, 63 ans. » ⁷⁴. Son amie, madame Bégon, se dit très affligée. L'année suivante, en 1752, elle est plus optimiste : « on me montre que les affaires de madame Cugnet s'arrangent bien et qu'elle aura de quoi vivre à son aise, ses dettes seront ou sont presque payées » ⁷⁵. Ceci est confirmé par l'inventaire des biens fait après la mort de Cugnet. Les réclamations des particuliers se chiffrent à 114 livres quatre sols quatre deniers. Le total des biens de la maison se chiffre à 35,638 livres 12 sols et 9 deniers. À ceci, il faut ajouter la valeur de la maison, environ 60,000 livres, et les propriétés de Cugnet ⁷⁶. Pour un homme en banqueroute ce n'était pas si mal.

*
* *

Nous nous sommes servi de Cugnet comme point de départ d'une enquête, disons, rapide et sommaire, étant donné que la documentation était à notre disposition. Bien que Cugnet, comme entrepreneur, ait eu plus de capacité que d'autres citoyens de la Nouvelle-France, ce serait exagéré de croire que son cas est unique. D'autres industries, d'autres entreprises, bien que n'ayant pas l'envergure des forges, se sont servies des mêmes moyens. Ce sont ces moyens que nous voulons souligner. Les hommes d'affaires dans les sociétés coloniales, soit de la France, soit de l'Angleterre, faisaient face à des problèmes qui se ressemblaient. Il y avait, dans les colonies du Nord de l'Amérique, un manque de capitaux et un marché

⁷². « Correspondance de Madame Bégon, Née Robert de la Morandière, Journal, 14 mars 1749 et 22 décembre 1750 », *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1934-35, pp. 47, 134. (Dorénavant Bégon).

⁷³. E.-Z. Massicotte, « La famille du légiste François-Joseph Cugnet », *Bulletin des recherches historiques*, 1915, p. 236.

⁷⁴. P.-V. Charland, « Notre-Dame de Québec : Nécrologie de la crypte », *Bulletin des recherches historiques*, 1914, p. 214.

⁷⁵. « Madame Bégon à son gendre, La Rochelle, octobre 1752 », *Bégon*, pp. 160, 178.

⁷⁶. « Inventaire des biens de la Comm'té entre Feu Me François-Étienne Cugnet... 31 août et 4 octobre 1742 », A.Q., Dossier Cugnet, F.E.

relativement restreint. Ces colonies avaient aussi en commun une balance commerciale déficitaire ⁷⁷. L'expérience de Cugnet est un cas typique des difficultés que connaissait un entrepreneur et des moyens auxquels il avait recours pour surmonter ces difficultés. Les commerçants, les négociants, les marchands ou les entrepreneurs de la Nouvelle-France, de la Nouvelle-Angleterre ou de New-York, qui ont eu du succès, ont été ceux qui ont su tirer avantage de leur position politique et de leur position économique. Cugnet, comme on l'a vu, était un administrateur civil, dans la judicature, commerçant, propriétaire foncier et seigneur. Il était soutenu par un haut fonctionnaire, l'intendant Gilles Hocquart. Ses associés, français ou canadiens, apportaient non seulement de l'argent ou des capitaux, mais le savoir-faire ou l'influence. C'est cette combinaison d'éléments qui aboutit au succès, succès relatif certes, des forges de Saint-Maurice. L'élément important dans toute cette histoire est le rôle de l'État. C'est ce dernier qui apporte les fonctions politiques et les ressources financières. Le soutien de l'État aboutissait à des subventions de sa part. L'intérêt que l'État montrait pouvait inciter les marchands de France ou de la Nouvelle-France à faire crédit soit sous forme d'argent, soit sous forme de marchandises. L'État était aussi prêt à accepter les produits des forges en retour des avances qu'il avait faites. La banqueroute de 1742, faillite d'entrepreneur, ne conduit pas à la banqueroute totale de Cugnet. Nous devons ajouter qu'elle n'a pas eu comme résultat l'abandon des forges. Tout au contraire, celles-ci devaient durer jusqu'au XIX^e siècle. L'étude de l'entreprise en Nouvelle-France doit alors dépasser l'étude de la seule banqueroute. Celle-ci n'est qu'une des conditions normales d'épanouissement de sociétés sous-développées. C'est là que la réalité se trouve et non dans le conflit allégué entre des idéologies de l'ancien régime et une éthique protestante.

Cameron NISH,
professeur à l'Université Sir George Williams
 et
directeur de recherche,
Centre de Recherches en Histoire économique
du Canada français.

⁷⁷. Ces données sont tirées de l'ouvrage sur *La bourgeoisie canadienne*. Voir note 24.

APPENDICE

L'Actualité Économique, vol. 41, no 1, avril-juin 1965 :

« Délibérations des Creanciers du Sr. Cugnet, Québec, 18 août 1742. », pp. 149-151.

« Etat de mes Effets actyfs et Passifs, Québec, 21, 22, 26, 27 août 1742. », pp. 151-165.

« Ordre pour faire l'inventaire des effets du Sr. Cugnet, Québec, 27 août 1742. », pp. 165-166.

« Scellées et Inventaire des Effets du Sr. François Etienne Cugnet, Québec, 28, 29, 30 août et le 1 et 3 septembre 1742. », pp. 166-202.

L'Actualité Économique, vol. 41, no 2, juillet-septembre 1965 :

« Extrait des Registres du Conseil d'Etat, Versailles, le vingt cinq May mil sept cent quarante deux. », pp. 347-348.

« Arrêt qui révoque le privilege accordé aux Srs Cugnet, Gamin, Tachereau, Olivier de Vezain et Simonet pour l'exploitation des mines de fer de St Maurice et reunit au domaine l'établissement fait dans cet endroit ainsy que les effets qui en dépendent, Versailles, 1 mai 1743. », pp. 348-351.

« Hocquart au Ministre, Canada, 23 Octobre 1743. », pp. 351-353.

« Memoire de Cugnet, Québec, le vingt quatre octobre 1743. », pp. 353-362.

« A M. Cugnet, A V^{les} le 24 Avril 1744. », p. 462.

« Ministre à Cugnet, Versailles, 12 mai 1745. », pp. 362-363.

« Beauharnois et Hocquart au Ministre, Québec, le 18 8^{bre} 1746. », pp. 363-364.

« Cugnet A Monseigneur le Comte de Maurepas, Ministre et Secretaire d'Etat, Canada, 1746. », pp. 364-366.

« Cugnet au Ministre, Québec, le vint octobre 1747. », pp. 366-367.

« A Monseigneur le Comte de Maurepas Ministre et Secretaire d'Etat, 20 octobre 1747. », pp. 367-371.

« A. M. Hocquart, A V^{les} le 6 mars 1748. », pp. 371-372.

« Cugnet au Ministre, A Québec le 20 Octobre 1748. », pp. 372-373.

« Bigot au Ministre, Québec, 11 octobre 1749. », pp. 373-375.

« Bigot au Ministre, Québec, 29 Septembre 1749. », p. 376.

« Ministre à Bigot, Compiègnes, 7 juillet 1752. », pp. 376-377.

« Bigot au Ministre, Québec, 28 Octobre 1758. », pp. 377-378.

L'Actualité Économique, vol. 41, no 4, janvier-mars 1966 :

« Cession au Roy pour la securité du Sieur Francheville du privilège de l'exploitation des mines de fer du 23 8'bre 1735. », pp. 762-675.

« Offres et sousmissions par les Sieurs Cugnet, Olivier de Vezain et Gamelin de se charger de l'Établissement des forges de Saint Maurice... (1735) », pp. 765-767.

« Projet de dépenses a faire pour l'établissement et exploitation des forges de fer en Canada (1735). », pp. 767-772.

« Dépenses annuelles de l'exploitation (1735). », pp. 772-774.

« Projet des sommes qu'il faut pour faire et parfaire sept cent milliers de fer et batir la petite forgette en question, suivant le détail cy après (1735). », pp. 775-776.

« Société entre les interessés en l'établissement des forges de Saint Maurice, 16 Octobre 1736. », pp. 776-780.

« Traitté de Société des forges de Saint Maurice, 1737. », pp. 780-806.

« Etat des fonds nécessaires a l'exploitation des forges de Saint Maurice (1735). », pp. 806-810.

L'Actualité Économique, vol. 42, no 1, avril-juin 1966 :

« Le Sieur Simonet père, 9 8'bre 1741. », p. 161.

« Mémoire d'Ignace Gamelin, 9 octobre 1741. », pp. 162-165.

« Olivier de Vézain a Nosseigneurs, Présenté le 13 8'bre 1741. », pp. 165-166.

« A Nosseigneurs les Gouverneur Général et Intendant de la Nouvelle France (Thomas-Jacques Taschereau), Québec, 14 octobre 1741. », pp. 166-169.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

« Cugnet sur les forges de Saint Maurice administrées par le Sieur Olivier, Québec, 17 octobre 1741. », pp. 169-197.

« Mémoire de Cugnet, Québec, 12 Septembre 1742. », pp. 197-208.

L'Actualité Économique, vol. 42, no 2, juillet-septembre 1966 :

« Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Estèbe notre sub-délégué a Saint-Maurice, Québec, 28 Octobre 1741. », pp. 391-394.

« Etat Général de la Dépense faite pour l'Exploitation des forges de St Maurice depuis le 1^{er} octobre 1741 jusqu'au 1^{er} aoust 1742. », pp. 395-422.

L'Actualité Économique, vol. 42, no 3, octobre-décembre 1966 :

« Etat Général de la Dépense faite pour l'Exploitation des forges de St Maurice depuis le 1^{er} octobre 1741 jusqu'au 1^{er} aoust 1742. » (suite et fin), pp. 704-724.

« Bigot au Ministre, Québec, 29 octobre 1749. », pp. 724-727.